

*Opérations portuaires sur la côte ouest—Loi*

Nous nous opposons énergiquement à ce projet de loi, monsieur l'Orateur. Nous nous opposons également au chantage tacite dans la synchronisation des événements et la façon dont cette mesure est imposée. Il est ridicule de différer son application de plusieurs jours et de dire: «Très bien, messieurs, mettez un terme à vos négociations et nous ne l'appliquerons pas.» C'est de l'intimidation. Le gouvernement dit aux employeurs: «Très bien, vous n'avez rien à craindre. Nous réduirons sensiblement les majorations de salaires et vous pourrez garder la différence entre ces majorations et 14 p. 100.» Il dit aux syndicats: «Vous appuyez les employeurs au sujet des clauses de base du contrat soit celle au sujet des conteneurs et les mesures au sujet des postes de travail.» Du point de vue des travailleurs, ces points-là ne sont absolument pas négociables. Ils sont là depuis que les quais sont ouverts 24 heures par jour. Ils sont là pour protéger leur emploi. Si l'on modifie l'article sur le vidage des conteneurs, d'après le syndicat, presque 300 emplois vont disparaître.

Nous ne pouvons absolument pas appuyer l'imposition de hausses salariales de 6 et 5 p. 100. A notre avis, ce bill est le symbole du refus du gouvernement d'appuyer la libre négociation collective. De toute évidence, le gouvernement favorise l'adoption d'une attitude d'intimidation et de tactiques d'État policier.

**M. Waddell:** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet avant de poser une question au ministre. Le représente une circonscription de travailleurs de la Colombie-Britannique, Vancouver-Kingsway. Beaucoup de ces travailleurs sont syndiqués. Il y a quelques débardeurs dans ma circonscription, de même que des agriculteurs retraités de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba.

J'ai essayé de trouver à la Chambre un point de vue national. Je sais que le Canada est un pays difficile à gouverner. Le bill à l'étude et le problème lui-même montrent jusqu'à quel point il est difficile à gouverner. J'ai essayé de me placer du point de vue de tous les Canadiens. Si un député dit qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts dans ce bill, il se leurre. Le problème est très difficile à régler, mais l'examen du bill lui-même n'a rien de compliqué.

Je ne veux pas perdre le peu de temps que j'ai à attaquer des députés, mais j'aurai une remarque à faire plus tard au sujet du député de North Vancouver-Burnaby. Je signalerai quelques contradictions dans son exposé.

A mon sens, nous parlons de deux principes opposés et le premier est le droit à la libre négociation collective. Une des raisons qui ont motivé notre opposition à la loi sur les restrictions salariales du secteur public, c'est que l'article dont nous sommes saisis en ce moment entrave la négociation collective et même la supprime. Beaucoup de Canadiens suivent le débat à la télévision ce soir et se demandent peut-être pourquoi nous sommes tellement en faveur de la négociation collective. Monsieur le président, nous sommes en faveur de la négociation collective parce qu'elle a permis aux Canadiens de continuer à travailler et de vivre librement.

Les Polonais sont prêts à donner leur vie pour défendre leur droit à la négociation collective. Je crois que tous les Canadiens peuvent comprendre cela. Quand le pape Jean-Paul II ou Lech Walesa parlent de la Pologne, ils parlent de la libre négociation collective. Ce principe est en jeu actuellement.

Un autre principe qui est en jeu est celui de la nécessité, pour le bien commun, de remettre en marche une industrie, particulièrement celle des céréales. C'est probablement la seule qui fonctionne au Canada aujourd'hui à pleine capacité. Mes collègues des Prairies m'ont expliqué la situation. Ils me disent que les agriculteurs peuvent perdre par jour jusqu'à 8 millions qu'ils ne récupéreront jamais.

Deux principes sont ici en conflit, monsieur le président: celui de la négociation collective que le gouvernement ne doit pas contrecarrer, et celui de la nécessité de légiférer dans l'intérêt national. Je souhaiterais parfois que nous puissions réunir dans la même salle les agriculteurs, les syndicats et les employeurs, mais je sais que c'est difficile dans un pays aussi vaste que le nôtre. Je fais ce commentaire au sujet de la position que j'étais disposé à prendre devant cette mesure que j'attendais avec un esprit ouvert.

Le représentant de Regina-Ouest, dans un bon discours bien articulé où chaque mot était pesé, a mis cartes sur table lorsqu'il a dit que ce n'est pas parce que ce projet de loi oblige les travailleurs à rentrer au travail que nous devons automatiquement nous y opposer. Pas du tout. Je pense que le député a déclaré que nous étions prêts à étudier chaque situation pour ce qu'elle est.

Il faut que les Canadiens comprennent, comme ils ne manqueront pas de le faire, que le gouvernement tente un coup de Jarnac avec son article 4. Il a dit que la loi sur les restrictions salariales du secteur public allait s'appliquer; autrement dit, il s'agit du régime des 6 et 5 p. 100. Il a glissé cette mesure en douce dans le projet de loi. Il aurait mieux valu agir comme on l'a fait auparavant avec tous les projets de loi. Notre parti aurait peut-être pu alors voir le texte à l'étude d'un autre œil.

Je veux revenir sur quelques propos du député de North Vancouver-Burnaby. Je suis bien d'accord avec lui lorsqu'il affirme que cette mesure législative est la pire depuis l'Empire romain. Je ne suis pas très au fait des lois de cette époque-là, mais j'en déduis qu'elles étaient mauvaises. Pourquoi est-il en faveur du projet de loi s'il n'y a pas eu pire depuis l'Empire romain? Le député est ici à la Chambre. C'est un bon ami qui vient de la même région que moi. Si la mesure est si mauvaise—et je suis bien d'accord, notamment à cause de l'article 4—pourquoi veut-il l'appuyer?

Il a même déclaré qu'aucune loi ne devrait être une camisole de force pour des hommes ou des femmes libres. Il a raison, monsieur le président. Ayant dit cela, le député détourne la tête et vote en faveur du projet de loi. Or, il faut rester conséquent avec ses principes. Le député voudrait gagner sur tous les plans.

• (1900)

J'aimerais terminer par une observation et une question au sujet de cet article. Certaines personnes, dans ma circonscription, pourraient se demander pourquoi nous n'empêchons pas l'adoption de ce bill si nous sommes contre. En voici la raison. Je crois qu'il faut, à l'occasion, retarder l'adoption de certains bills. Il y a de bonnes raisons de le faire, mais je n'en vois aucune dans le cas qui nous intéresse, premièrement, parce que les dispositions injustes sur les salaires que renferme le bill sont rétroactives. Or, si nous retardons l'adoption du bill d'un jour ou deux, qu'y gagnerons-nous? Il n'en renfermera pas moins